

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Layrac s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 4 décembre 2013 à 13h30, sous la présidence de Monsieur Pierre PUJOL, Président du CCAS.

**ONT ETE DEBATTUES ET VOTEES LES QUESTIONS SUIVANTES :**

⇒ à l'**unanimité**, la décision modificative n°1 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement :       - Dépenses : 20 200€  
  - Recettes : 20 200€

⇒ à l'**unanimité**, le choix de la boulangerie Casagrande pour la fourniture de sachets de chocolats pour un montant de 451€, destinés aux personnes âgées de la commune de Layrac qui ne pourront se déplacer pour assister au goûter des aînés.

⇒ à l'**unanimité**, le choix du prestataire « Animation Moustache » pour l'animation du goûter des aînés du 19 décembre 2013, pour un montant de 450€.

⇒ à l'**unanimité**, la signature par Monsieur le Président du CCAS, de la convention tripartite avec l'Agglomération d'Agen et Kéolis (société délégataire des transports) relative au financement de la tarification sociale pour les bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) et de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

⇒ à l'**unanimité**, le versement du régime indemnitaire des agents du CCAS pour l'année 2014.

⇒ à l'**unanimité**, l'accord d'une aide financière ponctuelle pour un montant de 40,00€.

⇒ à l'**unanimité**, l'accord d'une aide financière ponctuelle pour un montant de 181,66€, avec remboursement de la moitié de la somme, soit 90,83€ en quatre mensualités égales.

⇒ à l'**unanimité**, l'accord d'une aide financière ponctuelle pour un montant de 145,06€ sous forme d'un prêt remboursable en six mensualités égales.

La séance est levée à 15h00.

*NB. : Les délibérations peuvent être consultées au CCAS.*